



Union Nationale de l'Aide, des Soins  
et des Services aux Domiciles.

## LA PROFESSIONNALISATION

### Les politiques de formation et de professionnalisation

Que ce soit pour le personnel sans qualification ou avec une qualification initiale, UNA met tout en œuvre pour accompagner la professionnalisation des salariés face aux besoins croissants des bénéficiaires.

Cet engagement s'est traduit par la signature d'accords de branche de l'aide à domicile, dont UNA est membre très actif.

- accord du 29 mars 2002 relatif aux emplois et rémunérations
- accord du 16 décembre 2004 relatif à la formation tout au long de la vie et la politique de professionnalisation.

Cette volonté de professionnalisation se traduit également par le choix d'un **taux de versement de la cotisation « formation professionnelle continue » de 2.10 % de la Masse Salariale Brute (pour toutes les structures) : cette cotisation est supérieure au taux légal de 1.60 %.**

A titre de comparaison, les entreprises du privé lucratif sont soumises au taux légal, mais n'ont pas signé d'accord sur la formation professionnelle ; de leur côté, les particuliers employeurs versent un taux de 0.15 % au titre de la professionnalisation.

### Chiffres clés UNA en matière de formation :

D'après le rapport d'activité UNA de 2006 :

- 35.9% des salariés ont reçu une formation, soit 51 840 salariés
- 88% d'entre eux font partie de la filière « Intervention »

La politique de formation UNA se traduit par plusieurs objectifs forts et des initiatives ambitieuses :

### Les objectifs :

- **La modernisation du réseau** : ce projet, qui comporte plusieurs volets, allant de la GPEC à l'informatisation et à la qualification de l'encadrement, est un enjeu fort pour le développement du réseau, développement qui sous-tend une attention toute particulière portée à la professionnalisation.
- **La qualification des directeurs**  
Au delà de l'obligation légale prévue pour les structures soumises à autorisation (décret du 19 février 2007), UNA a la volonté d'avoir des directeurs qualifiés pour qu'ils jouent pleinement leur rôle d'entrepreneurs de l'économie sociale. La création d'une formation co-construite entre UNA et l'ESSEC, niveau I, est le début de cette politique. Elle va se poursuivre par une cartographie des formations de niveau I et II dans l'ensemble des régions, pour aboutir à l'identification d'une offre de formation de niveau I et II sur l'ensemble du territoire.
- **Un organisme de formation et de recherche**  
UNA souhaite également étoffer son organisme de formation en le transformant en organisme de recherche et formation qui soit le véritable instrument de la politique UNA en la matière.

Par ailleurs, des partenariats menés par UNA participent à cet effort de professionnalisation. Ils correspondent aux priorités du réseau et à une forte volonté militante pour le maintien des personnes à leur domicile.

- **Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA)** : un accord cadre signé le 12 avril 2007 a comme objectif de mettre en place des systèmes innovants de recrutement et de formation (dispositifs de reclassement par exemple) qui visent à transférer des compétences acquises d'un secteur d'activité vers l'aide à domicile. Les outils de ce partenariat sont en cours de construction.
- **Education Nationale** : un accord signé en juillet 2008 conduira à une collaboration accrue entre UNA et ce ministère, avec pour objectifs de :
  - Faire connaître les métiers de la branche aux plus jeunes.
  - Susciter un intérêt pour les métiers de l'aide à domicile, en changeant les représentations parfois négatives.
  - Recruter des personnels motivés.

En tant que réseau, UNA accompagne ses adhérents dans la mise en place de leurs politiques de professionnalisation, aussi bien dans la recherche de financements que dans la mise en place de stratégies de développement qui assurent la reconnaissance et la rémunération des personnes qualifiées.

#### **L'Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles, c'est :**

- Une association militante, reconnue d'utilité publique, qui milite pour le droit fondamental pour tous d'être aidé, accompagné et soigné à domicile et la défense des valeurs de l'économie sociale et solidaire ;
- Le réseau n° 1 de l'intervention à domicile en France et en Outre-mer ;
- Plus de 1200\* services d'aide et de soins à domicile adhérents (essentiellement associatifs et services publics) ;
- 18 familles de prestations (de l'aide à la personne fragilisée à l'intervention sociale aux familles, en passant par les soins à domicile et le ménage, bricolage aux particuliers) ;
- 805 000\*\* personnes aidées à domicile par an ;
- 147 000 professionnels\*\*.

\* Au 31/12/2007 - \*\* Rapport d'activité 2007